

N° 28/2020 - BUDGET PRIMITIF 2021

Vote : A l'unanimité

Vu, le Code Général des Collectivités territoriales

Vu, le projet de Budget primitif 2021,

Vu l'état annexe inclus au budget, relatif aux subventions 2021 (article 6574 individualisé)

Vu l'état annexe inclus au budget, relatif au personnel,

Sur proposition de la Présidente du CCAS,

DECIDE

De voter par chapitre les crédits proposés par Madame la Présidente du C.C.A.S pour la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **437 500 Euros** et la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **4000 Euros**

De voter le budget principal s'équilibrant en dépenses et en recettes à **441 500 Euros**

Pour copie Certifiée Conforme
Le Haillan, le 15 décembre 2020
Le Maire
Présidente du C.C.A.S.

Andréa KISS